

Critères d'exclusion

Les déchets suivants ne sont pas admis au stockage :

- Déchets radioactifs.
- Déchets liquides (également les déchets contenant des liquides libres ou qui ne les dégagent qu'après une longue immobilisation ou sous l'effet de mouvements).
- Déchets infectieux ainsi que parties anatomiques et organes.
- Déchets non identifiés ou nouveaux déchets chimiques issus d'activités de recherche, de développement et de formation, dont les effets sur les êtres humains et sur l'environnement sont inconnus.
- Pneus usés entiers ou en morceaux.
- Déchets générant d'importantes nuisances olfactives.
- Déchets (organiques) biodégradables.
- Déchets qui, dans les conditions de stockage données (30 °C), augmentent de volume suite à une réaction entre eux ou avec la roche, ou qui entraînent la formation de substances auto-inflammables, toxiques (concentration > 10 fois la valeur limite d'exposition professionnelle / valeur de concentration maximale admissible) ou explosives ou de gaz (concentration de gaz > 10 % de la LIE¹), ou d'autres réactions dangereuses.
- Déchets qui dans les conditions de stockage données (30 °C), sont explosibles, extrêmement ou facilement inflammables, qui dégagent une odeur âcre ou qui ne font pas preuve d'une stabilité suffisante compte tenu des conditions géomécaniques.

Informations concernant la procédure d'acceptation / notification

- La décharge souterraine (UTD) est autorisée à accepter des déchets en provenance d'Allemagne, dans le cadre d'un processus privilégié conforme au règlement allemand sur la traçabilité des déchets.
- Le producteur de déchets, ou son mandataire, peut ainsi envoyer les documents requis directement à l'UTD.²
- Il faut respecter, le cas échéant, une obligation de livrer les déchets à une installation désignée.
- Une notification est nécessaire pour les déchets qui ne proviennent pas d'Allemagne.
- Le certificat d'acceptation de l'UTD se fonde sur la déclaration de déchets remise par le producteur de déchets ainsi que sur les résultats de l'analyse effectuée sur un échantillon représentatif des déchets.
- Les exigences spécifiques applicables aux déchets sont définies dans le cadre de la procédure d'acceptation / notification.
- Veuillez nous contacter concernant les documents à remettre.
- Il convient d'informer l'UTD par écrit dans les plus brefs délais si des variations importantes surviennent par rapport aux déclarations faites en ce qui concerne la nature, la quantité et la provenance des déchets.

¹ LIE : Limite inférieure d'explosivité

²Page de garde du certificat d'acceptation, analyse de déclaration, protocoles concernant les méthodes d'échantillonnage et la préparation d'échantillons ainsi que les fiches techniques UTD

Documents d'accompagnement nécessaires

- Les documents d'accompagnement nécessaires se basent sur la nature et la provenance des déchets ainsi que sur les dispositions légales. Il convient de les présenter dûment complétés à la livraison. Dans le cas contraire, nous sommes en droit de refuser la livraison.
- En cas de livraisons depuis l'Allemagne : formulaires d'identification³, instruction écrite, ticket de pesée ainsi que certificat ADR en cas de matières dangereuses.
- Pour les livraisons en provenance de l'étranger la lettre de voiture et le document de mouvement / formulaire d'accompagnement doivent également être fournis.
- Au-delà des dispositions légales, les documents d'accompagnement doivent indiquer la nature et le nombre d'emballages ainsi que le code K+S.
- En l'absence de ticket de pesée, une pesée sera effectuée lors de l'admission. Des pesées de contrôle aléatoires sont effectuées pour toutes les livraisons.

Emballage des déchets

- Tous les déchets doivent être conditionnés dans un emballage approprié.
- Le type d'emballage (fûts en tôle d'acier, caisses en tôle d'acier, Big Bags, caisses-palettes grillagées) dépend des propriétés des déchets, et il est défini de manière obligatoire dans le cadre de la procédure d'acceptation / notification.
- Vous trouverez dans les pages suivantes des détails concernant les types d'emballages.
- Chaque emballage doit porter un marquage lisible et durable du code K+S (hauteur des caractères d'au moins 10 cm, pas sur le couvercle, pas d'étiquettes en papier).
- En cas de matières dangereuses, l'emballage doit répondre aux dispositions ADR et comporter un marquage conforme au règlement allemand GefStoffV relatif aux substances dangereuses, ainsi qu'au règlement CLP.
- Les emballages doivent être intacts et propres à l'extérieur.
- Font exception les livraisons de gros appareils/ récipients (à convenir) qu'il n'est pas possible d'emballer ainsi que les livraisons en camion-citerne (à condition que le transbordement dans des Big Bags puisse avoir lieu dans l'UTD).

³Conformément au règlement allemand sur la traçabilité des déchets, les formulaires doivent être rédigés sous forme électronique

Livraison des déchets

Adresse de livraison :

UTD Herfa-Neurode
Herfagrund
D-36266 Heringen

Heures d'ouverture de la décharge souterraine :

Horaires de réception des déchets emballés

Du lundi au vendredi : entre 5h30 et 13h00

Horaires de livraison par camion-citerne

le lundi entre 5h30 et 24h00

du mardi au vendredientre 0h00 et 24h00

Toute livraison doit faire l'objet d'une confirmation préalable de l'UTD.

Veillez convenir à temps des heures de livraison avec l'UTD soit par e-mail, soit par fax, soit par téléphone :

E-mail : dispo_utdhn@k-plus-s.com

Téléphone : +49 6624 81-1308/81-1269

Fax : +49 6624 81-1358

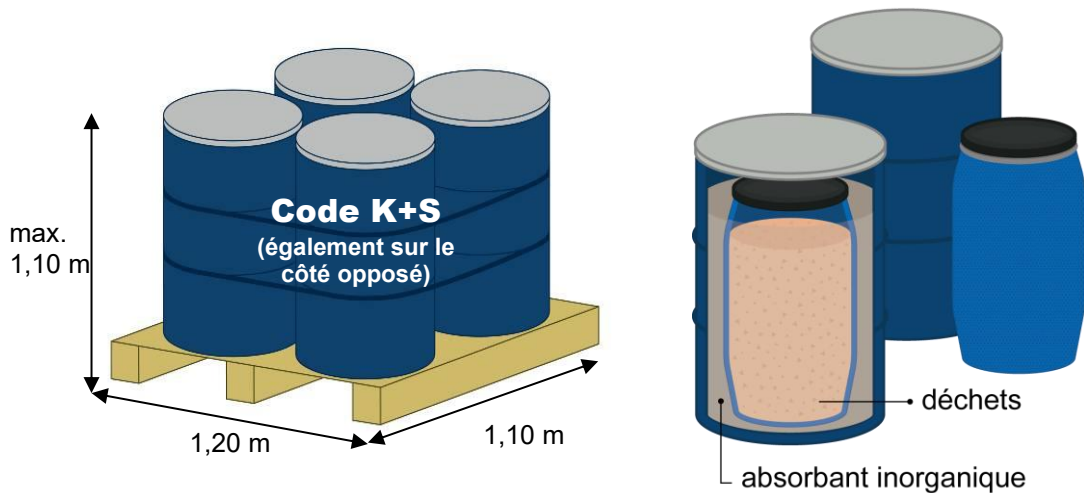
Livraison par camion :

- Les camions transportant des déchets emballés doivent être déchargeables depuis le **côté du passager avant**.
- Le code de la route allemand (StVO) est en vigueur dans l'enceinte du site, vitesse limitée à 30 km/h maximum
- Respecter les instructions éventuelles du personnel.
- Il convient de disposer dans le véhicule d'équipements de protection individuelle comme des chaussures de protection, d'un casque, des lunettes de protection, d'un gilet haute visibilité, et les porter obligatoirement lors de l'accès dans l'enceinte du site. Il faut également avoir sur soi un masque et des gants et les porter au besoin.

Admission des déchets dans l'UTD

- Lors de chaque livraison de déchets, un contrôle d'admission est effectué afin de vérifier la conformité et l'identification des déchets (le contrôle prend env. 30 minutes). L'UTD n'assume aucune responsabilité quant au respect de cette indication de temps.
- Les déchets qui ne correspondent pas à la déclaration figurant dans le certificat d'acceptation ou dans la notification ou qui sont incorrectement emballés peuvent être refusés.
- L'UTD n'assume aucune responsabilité pour tous dommages imputables par exemple à ce qui suit lors du déchargement :
 - Palettes / chargements mal chargés ou ayant glissé,
 - Palettes qui ne répondent pas aux conditions de l'UTD,
 - Chargement complémentaire non signalé au personnel de déchargement.

Lots de fûts en tôle d'acier



Lots de fûts

- Les fûts en tôle d'acier ne sont admis que sous forme de lots de fûts.
- Un lot de fûts comprend en général 4 fûts en tôle d'acier de même hauteur, d'une contenance d'env. 200 litres chacun, réunis debout sur une palette.
- Les fûts doivent être sécurisés au moyen de deux bandes de cerclage en acier ou en plastique offrant une charge de rupture identique et larges d'au moins 25 mm, placées au-dessus des moulures.
- Si un seul fût est rempli, il faut lui joindre trois fûts vides.
- La palette et les fûts doivent être intacts et propres extérieurement, les fûts doivent être hermétiquement fermés.
- Dimension du lot de fûts : voir le croquis

Fûts

- 4 fûts en tôle d'acier d'env. 200 litres chacun
- En cas de déchets classés matières dangereuses, seuls des fûts de types homologués ADR sont admis.
- Avec revêtement intérieur en PE (0,2 mm d'épaisseur), fermé hermétiquement (exceptions possibles pour les déchets remplis à chaud)
- ou
- avec fût en plastique ajusté et obturé (de 120 litres ou moins) ; l'espace libre entre le fût en plastique et celui en tôle d'acier doit être rempli d'un produit absorbant inorganique. Le fût en plastique doit posséder un couvercle amovible sans fermeture par anneau de serrage.
- La masse brute autorisée par fût ne doit pas être dépassée.

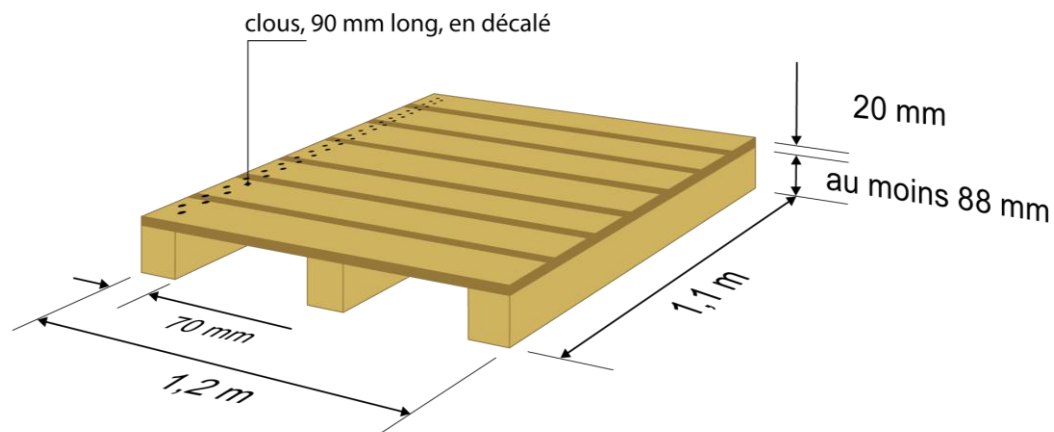
Marquage

- Inscription durable du « code K+S » (pas d'étiquettes) sur tous les fûts (pas sur le couvercle)
- Hauteur des caractères 10 cm minimum
- De façon visible sur le côté par lequel le chariot élévateur charge
- Marquage conformément au règlement allemand GefStoffV relatif aux substances dangereuses ainsi que, le cas échéant, selon l'ADR

Couvercle

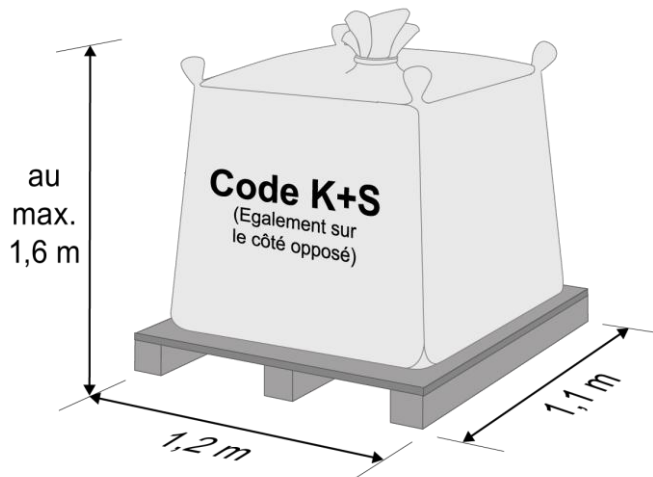
- Amovible
- Fermeture par anneau de serrage tourné vers l'extérieur, avec goupille de sécurité
- Les bondes sont admissibles si la fermeture est métallique

Palette UTD type fût HN



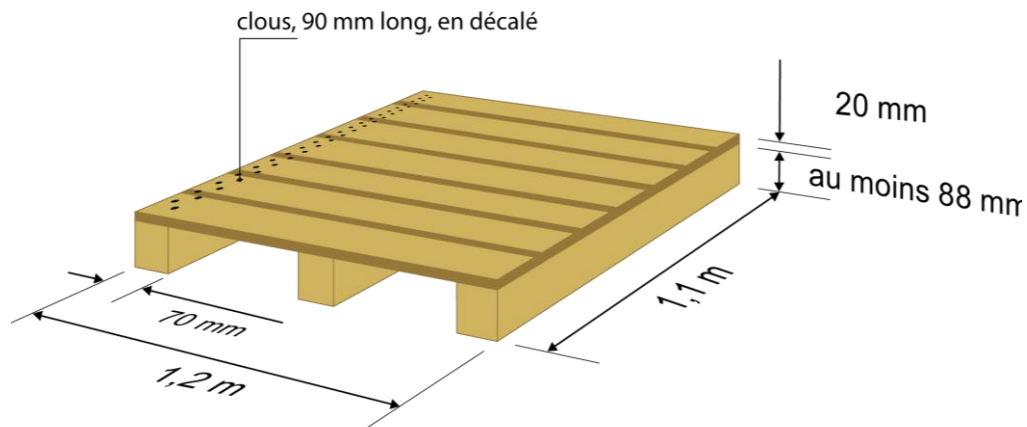
- Dimension (L × l) : 1,20 m × 1,10 m
- Matériau : Bois
- Nombre de bois équarris : 3
- Hauteur (bois équarri) : 88 mm min.
- Largeur (bois équarri) : 70 mm
- Longueur (bois équarri) : 1,10 m
- Planches de recouvrement : hauteur 20 mm minimum, sans interstice, plancher plein
- Clous : longs de 90 mm, en quinconce
- Capacité de charge de la palette : env. 1 500 kg
- Côté long de 1,20 m pouvant être pris en charge par le chariot élévateur

Big Bags (IBC-F)



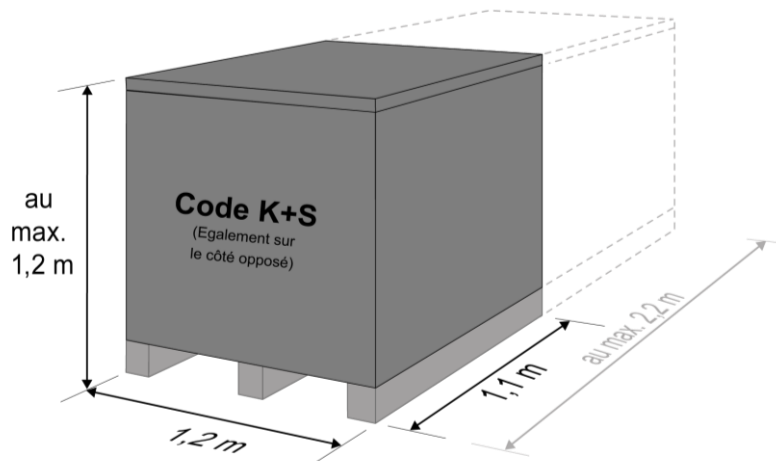
Type de Big Bag - La détermination concernant le type des Big Bags a lieu lors de la procédure d'acceptation / notification. Équipement minimum - 4 sangles de levage dans les coins - Forme du fond fermée (pas d'ouverture de fond) - Homologation prouvée pour une utilisation souterraine : difficilement inflammable, antistatique, ne représentant aucun risque au niveau sanitaire pour l'industrie minière - Étanche à la poussière, par ex. avec joint d'étanchéité - Textile à deux couches le cas échéant - Admission uniquement sous forme d'ensemble palette + Big Bag - La palette et le Big Bag doivent être intacts et propres extérieurement ; les Big Bags doivent être fermés hermétiquement.	Remplissage des Big Bags - Remplissage sans débord au-delà des dimensions de base des palettes - Le remplissage doit permettre d'obtenir une forme parallélépipédique stable et régulière - Uniquement pour les produits en vrac sans éléments pointus, à bords coupants ou grossiers (consulter le cas échéant le site dans le cadre de la procédure d'acceptation). - Poids brut correspondant à l'homologation, sans dépasser cependant 1 500 kg maximum - Hauteur totale, jupe de fermeture/palette incluse : max. 1,60 m Marquage - Inscription durable du « code K+S » sur le Big Bag (pas d'étiquettes) sur deux côtés opposés - Hauteur des caractères 10 cm minimum - De façon visible sur les côtés par lesquels le chariot élévateur charge Marquage conformément au règlement allemand GefStoffV relatif aux substances dangereuses ainsi que, le cas échéant, selon l'ADR
--	---

Palette UTD, type Big Bag HN



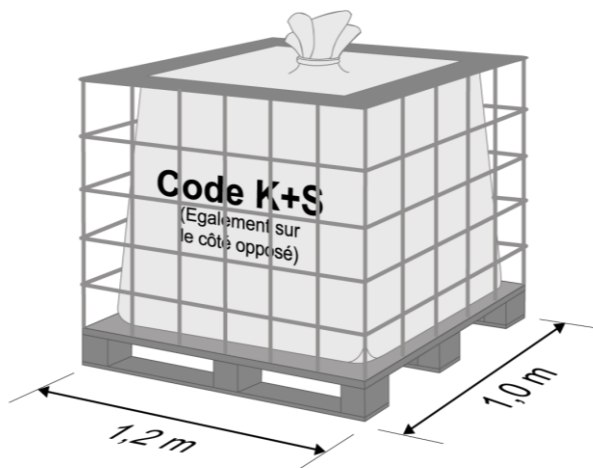
- Dimensions max. (L × l) : 1,20 m × 1,10 m
- Matériau : Bois
- Nombre de bois équarris : 3
- Hauteur (bois équarri) : 88 mm min.
- Largeur (bois équarri) : 70 mm
- Longueur (bois équarri) : 1,10 m
- Planches de recouvrement : hauteur 20 mm minimum, sans interstice, plancher plein
- Clous : longs de 90 mm, en quinconce
- Capacité de charge de la palette : env. 1 500 kg
- Côté long de 1,20 m pouvant être pris en charge par le chariot élévateur

Caisse en tôle d'acier (IBC) avec et sans homologation UN



Type et remplissage	Dimensions max. (L × l × h)
- Caisse en tôle d'acier fermée avec revêtement intérieur en PE et/ou Big Bag - Épaisseur de tôle (fond + couvercle cloche) ≥ 1,25 mm - Matériau St37 - Poids brut conforme à l'homologation, sans dépasser 3 000 kg. - Couvercle vissé, ouverture de contrôle obturable autorisée - Côté long de 1,20 m pouvant être pris en charge par le chariot élévateur - Pieds en acier profilé pour l'homologation UN - Pieds (soubassement) en acier profilé ou bois pour les caisses en tôle d'acier non homologuées UN. - La caisse et le support doivent être intacts et propres extérieurement, la caisse doit être fermée hermétiquement. - Dans des cas exceptionnels, on admet une combinaison de conteneurs non-ADR avec à l'intérieur des Big Bags ADR. Les exigences relatives à l'emballage pour les déchets sont définies dans le cadre de la procédure d'acceptation / notification.	- 1,20 m × 1,10 m × 1,20 m - ou - 1,20 m × 2,20 m × 1,20 m - Dimension spéciale sur demande
	Marquage - Inscription durable du « code K+S » (pas d'étiquettes) sur deux côtés opposés - Hauteur des caractères 10 cm minimum - Visible sur le côté long de 1,2 m chargé par le chariot élévateur - Le cas échéant marquage selon le règlement allemand GefStoffV relatif aux substances dangereuses ainsi que, le cas échéant, selon l'ADR

Exigences concernant le système d'emballage caisse-palette grillagée IBC



Système de caisse-palette grillagée IBC comprenant :

- Caisse grillagée IBC, vide
- Big Bag spécial décharge souterraine, encastré à l'intérieur
- Cadre en tôle d'acier, posé

Type et remplissage - Caisse-palette grillagée en cadre tubulaire soudé galvanisé (tube rond ou tube carré) - Cadre en tôle périphérique pouvant être posé afin d'optimiser l'empilabilité - Cadre fixé, sans arêtes vives - Caisses-palettes grillagées sur palette en tôle, bois ou matière plastique - Poids brut correspondant à l'homologation, sans dépasser cependant 1 500 kg maximum - F-IBC à l'intérieur (Big Bag spécial décharge souterraine : difficilement inflammable, antistatique, ne représentant aucun risque au niveau sanitaire pour l'industrie minière) - Livraison uniquement du système complet conformément à l'illustration ci-dessus	Marquage sur le Big Bag (F-IBC) - Inscription durable du « code K+S » (pas d'étiquettes) sur les côtés opposés les plus longs de 1,2 m - Hauteur des caractères 10 cm minimum - Visible sur les côtés longs de 1,2 m chargés par le chariot élévateur (camion déchargeable depuis le côté passager, le côté long de 1,2 m doit regarder vers le côté de déchargement) - Marquage conformément au règlement allemand GefStoffV relatif aux substances dangereuses ainsi que, le cas échéant, selon l'ADR
Dimensions - Longueur : 1,2 m, profondeur : 1,0 m, hauteur : 1,16 m - Hauteur intérieure (du bord supérieur de la palette au bord supérieur de la caisse-palette grillagée) env. 105 cm - Autres dimensions sur demande	Fond de la caisse-palette grillagée - Palette en tôle, bois ou matière plastique - Dimensions standardisées des palettes - Côté long de 1,2 m pouvant être chargé et déplacé à l'aide d'un chariot élévateur ordinaire